



Compagnie Aliquam Amentis - Danses anciennes et traditionnelles

Ateliers de danse de la Cie Aliquam Amentis – conditions générales

Toute personne souhaitant rejoindre les ateliers est la bienvenue, quel que soit son niveau de danse, son âge, sa condition physique, sa morphologie, son orientation sexuelle, etc...

Les frais de participation aux ateliers sont annuels et s'élèvent à **50 euros par an et par personne**. Cette somme sert à régler la location de la salle. Les cours sont donnés gracieusement par un professeur qui s'acquitte lui aussi des frais annuels.

En plus de cette somme, il faut également prévoir **8 euros par an et par personne** d'affiliation à l'ASBL Dapo BC-BW. Cette somme vous permet de bénéficier d'une assurance, de participer au spectacle annuel de la fédération et d'être tenu(e) informé(e) des diverses activités de l'ASBL.

La compagnie prend à cœur de créer une communauté, un groupe de danseurs unis par un esprit de cohésion. C'est pour cette raison que les danseurs sont encouragés à participer le plus régulièrement possible aux ateliers de danse. Une participation régulière aux ateliers vous permettra d'améliorer rapidement votre niveau et de participer aux spectacles de la compagnie.

Si toutefois, vous ne souhaitez pas vous engager pour une année complète, il reste possible de payer à l'atelier, au prix de 12 euros par atelier et par personne. Cette somme est à régler le jour-même de l'atelier. Le prix de l'affiliation à la Dapo reste obligatoire.